

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 18 mai 2026 à 20h30

Convocation : 12 mai 2026

Affichage : 26 mai 2026

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Martine ROBEZ, Nathalie ROSE, Nathalie LARTOT, Sophie OUTREY, Claire ORDINAIRE
Mrs Anthony FALCONNET, Alain GOUNAND, Aurélien PHILIPPE, Dominique MICHAUD, Christian GUINET, Thomas VUITTENEZ, Florian GRANDPERRIN, GUICHARD Frédéric

Excusés : Mme Sandra VIENNET, Mr Alexandre GUALDES

Procurations : Mme Amélie QUANTIN à Mr Alain GOUNAND

Absents :

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme OUTREY Sophie

Madame le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Madame le Maire rappelle le rôle d'une secrétaire de séance.

Elle propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 20 avril 2026 à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) Enedis

Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) GRDF

Subventions associations 2026

Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Recrutement secrétariat

Indemnisation des congés annuels non pris

Désignation des référents communaux auprès de la CC Jura Nord

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) Enedis

Madame Le Maire indique que nous avons reçu un courriel de ENEDIS nous indiquant que l'occupation du domaine public communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité évolue chaque année au 1er janvier proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Pour les communes dont la population totale est inférieure ou égale à 2000 habitants, la redevance maximale applicable est de **245.00€**.

Ainsi, la commune de DAMPIERRE dont la population totale est de 1336 habitants percevra une redevance de 245.00€ euros.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de percevoir la redevance de 245.00€ au titre de l'année 2026.

Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) GRDF

Madame Le Maire indique que nous avons reçu un courriel de GRDF nous indiquant que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance à hauteur de **622.00€** au titre de l'année 2026.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de percevoir la redevance de 622.00€ au titre de l'année 2026.

Subventions associations 2026

Madame le Maire informe le Conseil que les associations remettent un dossier de demande de subvention complet, accompagné des pièces justificatives, lors d'une réunion d'échange. Ce dossier permet d'étudier leurs besoins.

Elle rappelle les règles d'attribution précédemment définies.

Madame Caroline MEYER et Madame le Maire présentent au Conseil Municipal un compte rendu de la réunion des associations du 29 avril 2026. Elle propose une répartition des subventions en fonction du budget voté en avril 2026.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal vote avec 14 voix Pour (Mme MEYER, Mme OUTREY et Mme ROSE, étant membres de bureau d'une des associations citées ci-dessous, ne prennent pas part au vote) le montant de la subvention de l'association de la manière suivante :

- Foyer Rural de Dampierre : 3000€ + mise à disposition des salles
- Association ABC : 50€
- Association des Parents d'Elèves (APEDE) : 500€
- ASEP : 500€ sur présentation de facture
- AICAF : 150€
- ACCA : 150€
- Association RNJA (Réseau National des Juniors Associations) Evolution Jeunesse : délibération reportée à la prochaine séance
- ADN 2h/mois salle de réunion

- Association de la fête (ADLF) : 500€ de subvention qui sert à financer la fête du village + 1000€ dédiés à l'organisation de la fan zone du Tour de France (sur présentation de facture)
- Association Cœur de Pigeon : 300€ pour financer des toilettes sèches sur le verger conservatoire
- Union Nationale des Combattants : délibération reportée à la prochaine séance
- Souvenir Français : Mise à disposition de la salle polyvalente lors d'un congrès en octobre
- Sourire d'automne : pas de demande de subvention
- La Dampierroise : pas de demande de subvention
- La Ruche aux idées : pas de subvention, mise à disposition de la salle des associations
- Les 4 Saisons en Animation : 1 mise à disposition de salle polyvalente un week-end

Pour les associations Jura Nord (16€/adhérent, subvention plafonnée à 400€)

- EMAJN : Le nombre adhérents étant absent, la délibération est reportée à une date ultérieure
- Jura Nord Foot : Le nombre adhérents étant absent, la délibération est reportée à une date ultérieure
- LAGAF : Le nombre adhérents étant absent, la délibération est reportée à une date ultérieure
- Croix-Rouge : 100€

Renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes et la Communauté de Communes, notamment dans le cadre des transferts de compétences, afin de garantir une juste répartition financière.

La CLECT peut être composée de conseillers municipaux, y compris ceux qui ne siègent pas au conseil communautaire. Chaque commune doit désigner au moins un représentant (et éventuellement un suppléant) pour siéger au sein de cette commission.

Madame le Maire précise que, à défaut de désignation expresse par le Conseil Municipal, elle sera désignée d'office pour représenter la commune au sein de la CLECT, conformément aux dispositions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune au sein de la CLECT comme suit :

- Représentant titulaire : Mme VALENTIN Laure
- Représentant suppléante : Mme LARTOT Nathalie

Le Conseil Municipal prend acte de cette désignation et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Recrutement secrétariat

Madame le Maire rappelle que le 20/04/26, Le Conseil municipal, a :

- Constaté la vacance d'emploi du poste d'Adjoint Administratif suite à la démission de l'Agent Contractuel pour une autre collectivité,
- Créé un emploi permanent d'adjoint administratif principal à temps non complet de 20 heures hebdomadaire, pour exercer les fonctions décrites en exposé,
- Autorisé Madame le Maire à engager la procédure de recrutement par voie de mutation, détachement ou concours (en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et recruter un agent contractuel pour une durée déterminée), de signer tous les actes et pièces afférentes à cette création d'emploi et de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'y inscrire le poste créé.

A ce jour, le recrutement s'est avéré concluant et la candidate a été retenue.

Pour organiser une passation entre Madame DÉTOT et la nouvelle agente, il est proposé de délibérer sur l'augmentation temporaire de l'effectif, à temps non complet. Cette mesure permettrait d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie, en qualité d'adjoint administratif contractuel (catégorie C), avec un service hebdomadaire fixé à 20 heures sur 35.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour une durée déterminée, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

CONSIDÉRANT que l'accroissement temporaire d'activité correspond à une surcharge de travail occasionnelle et non durable, nécessitant un renforcement ponctuel des effectifs ;

CONSIDÉRANT que les contrats conclus dans ce cadre sont limités à une durée maximale de douze mois, renouvellement inclus, sur une période de dix-huit mois consécutifs ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif permet de répondre à des besoins imprévus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans la limite d'une durée maximale de douze mois, renouvellement inclus, sur une période de dix-huit mois consécutifs.
- Madame le Maire est habilitée à déterminer les besoins précis en effectifs, à fixer les modalités de recrutement (catégorie hiérarchique, durée hebdomadaire, services concernés) et à signer les contrats correspondants.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Indemnisation des congés annuels non pris

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le départ de Madame DÉTOT Béatrice, qui quittera ses fonctions au sein de la collectivité le 31 mai 2026.

Conformément aux dispositions légales, les agents territoriaux – titulaires ou contractuels – ont droit à des congés annuels payés. Ceux non pris en raison des impératifs de service doivent être indemnisés financièrement lors de la rupture du contrat de travail.

À ce titre, un complément indemnitaire de 342,90 € brut est à verser.

Après délibération, les membres du Conseil arrêtent les décisions suivantes à l'unanimité :

- Autoriser l'indemnisation des 6 jours de congés annuels non pris par Madame DÉTOT Béatrice, adjoint administratif, pour cause de nécessités de service ;
- Fixer le montant de l'indemnité à 342,90 € brut ;
- Habilitier Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Désignation des référents communaux auprès de la CC Jura Nord

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la coordination des actions entre la commune et la Communauté de Communes Jura Nord, il est important de désigner des référents communaux pour les thématiques « Économie / Tourisme », « Culture » et « Assainissement ». Ces référents joueront un rôle essentiel en assurant le relais entre la commune et l'intercommunalité, facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques publiques dans ces domaines. Conformément aux dispositions en vigueur, et en l'absence de désignation expresse, le Maire sera désigné de droit comme référent pour l'ensemble des thématiques.

Après débat et délibération, les membres du Conseil désignent à l'unanimité en qualité de référents communaux auprès de la Communauté de Communes Jura Nord les élus suivants :

Pour la thématique « Économie / Tourisme » : Mme Nathalie HONORIO

Pour la thématique « Culture » : Mme MEYER Caroline

Pour la thématique « Assainissement » : Mr Alain GOUNAND

INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame le Maire invite M. Guinet de rendre compte de la réunion organisée par le SIDEC. Celui-ci indique que le syndicat a rejeté son droit de vote, au motif de son statut de suppléant. Quatre représentants de notre canton ont cependant été élus. Cette participation lui a permis de mieux appréhender l'historique et les missions du SIDEC, qui accompagne les communes dans leurs projets d'éclairage public et les aide à identifier des financements. Madame le Maire précise que la commune a adhéré, depuis janvier 2026, au groupement d'électricité du SIDEC.
2. Madame le Maire remercie chaleureusement les personnes présentes à la cérémonie du 8 mai. Cet évènement a été apprécié par tous.
3. La 2^{ème} phase de la procédure de marché public pour la sélection d'un architecte dans le cadre de la construction du Pôle santé est désormais clôturée. L'ouverture des plis interviendra lors de la commission du 21 mai. Un tableau récapitulatif présentera les résultats en fonction des

propositions reçues, afin de permettre à la commission d'appel d'offres de se réunir puis de proposer au Conseil pour en délibérer.

4. Madame le Maire informe le Conseil municipal que la 3^e phase d'expérimentation de la circulation dans la rue du Grand Verger est actuellement en cours. Une réunion ~~publique~~ de quartier est organisée le 3 juin en salle n°1 afin de recueillir les observations et remarques des habitants. Les phases précédentes ont révélé des comportements incivils récurrents.
5. Madame le Maire a été informée par l'APEI que l'opération « brioches » ne peut pas être organisée sur notre commune du 5 au 11 octobre, faute de bénévoles. Les personnes souhaitant s'impliquer sont invitées à se manifester auprès de la mairie.
6. Madame le Maire informe que les pièges à frelons ont été installés par Mr GOUNAND. Il explique qu'une soixantaine de frelons asiatiques ont été capturés, qui sont reproducteurs et qui servent à former les nids. Ces nids sont régulièrement détruits par la commune lorsqu'ils sont répertoriés sur le domaine public. Madame le Maire invite les habitants à faire de même sur leurs propriétés privées. Mr DAUNE est un référent au sein de la CCJN.
7. Madame le Maire rappelle les évènements prochains auxquels les Dampierrois sont conviés :
 - a. La réunion d'organisation du Tour de France le 20 mai en salle n°1 à 18h
 - b. Le gala de La Carotte en partenariat avec le Foyer rural du 26 au 31 mai
 - c. La réunion de l'ADLF le 29 mai à 18h à la salle n°1 de la mairie pour l'organisation de la fête du village
 - d. La fête du village se déroulera le vendredi 26 juin en fin de journée ainsi que le samedi 27 juin durant toute la journée
 - e. Le passage du tour de France le 17 juillet
8. Madame ROSE s'interroge sur l'autorité compétente en matière de voirie concernant les trottoirs entre Chateauneuf et Fraisans. Madame le Maire indique qu'il convient de se rapprocher du Département. Néanmoins, les trottoirs dépendent ~~des communes~~ et de la CCJN (liaison douces)
9. Madame le Maire évoque avec émotion le souvenir de Monsieur Mulenet, récemment disparu. La famille remercie vivement la collectivité pour la mise à disposition de la salle.

La séance est levée à 22h18

Le secrétaire de séance,
Sophie OUTREY

Le Maire,
Laure VALENTIN

Liste des délibérations :

Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) Enedis	2026/034
Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) GRDF	2026/035
Subventions associations 2026	2026/036
Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	2026/037
Recrutement secrétariat	2026/038
Indemnisation des congés annuels non pris	2026/039
Désignation des référents communaux auprès de la CC Jura Nord	2026/040